



Bohars, le 2 juin 2025

Objet : Inscriptions Restaurant scolaire – Garderie périscolaire

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire 2025- 2026

Pour rappel, toutes les réservations doivent impérativement être réalisées par le biais du portail famille.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que **les réservations sont obligatoires pour la garderie du soir**. Celles-ci doivent impérativement être réalisées au plus tard le jour J avant 9 heures. Il en est de même pour les modifications de réservation.

En revanche, il n'y a aucune obligation de réservation pour la garderie du matin.

Récapitulatif concernant les modalités de réservation :

Restaurant scolaire	Réservations et modifications à effectuer la veille avant 9 H ⚠ le vendredi pour le lundi
Garderie du soir	Réservations et modifications à effectuer le jour J avant 9 H
Garderie du matin	Aucune obligation de réservation

Je vous invite à remplir le dossier d'inscription et à le remettre en mairie dans les meilleurs délais et, dans tous les cas, **avant le 16 JUILLET 2025.**

Les services municipaux restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Armel GOURVIL



COMMUNE DE BOHARS

ANNEE SCOLAIRE 2025 - 2026



DOSSIER ENFANT (S)

Inscription (s)

Restaurant scolaire
Garderie périscolaire

ECOLE PUBLIQUE	☐
ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES	☐

1.....	
2.....	
3.....	
4.....	

Pour valider votre dossier, chaque fiche doit être entièrement complétée.

Toute modification intervenant en cours d'année (*situation familiale, adresse, n° de téléphone...*) doit être signalée via le « portail familles » ou directement en mairie pour la mise à jour du dossier.

LES FICHES SANITAIRES DE LIAISON (une par enfant) SONT TÉLÉCHARGEABLES SUR LE PORTAIL FAMILLE ET SERONT A TRANSMETTRE SOIT PAR MAIL (affaires-scolaires@mairie-bohars.fr) ou A DÉPOSER EN MAIRIE (boîte aux lettres) ainsi que les ATTESTATIONS D'ASSURANCE POUR L'ANNÉE 2025/2026.



RESTAURANT SCOLAIRE - GARDERIE PERISCOLAIRE

FICHE D'INSCRIPTION Année scolaire 2025/2026



02.98.37.36.90.

ECOLE :

NOM, PRENOMS de (des) L'ENFANT (S)	DATE et LIEU de NAISSANCE	SEXE		CLASSE FREQUENTE E
		Garçon	Fille	
1.....		☐	☐	
2.....		☐	☐	
3.....		☐	☐	
4.....		☐	☐	

RESPONSABLES LÉGAUX

	PARENT 1	PARENT 2
Nom et prénom		
Nom de jeune fille (le cas échéant)		
Adresse		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Mail		
Téléphone travail		
Régime allocataire (préciser CAF, MSA)		
N° Allocataire		

Situation familiale : mariés célibataire pacs
divorcés veufs(ves) séparés

(rayer les mentions inutiles)

Je prends acte que mon enfant est susceptible de fréquenter au moins une fois dans l'année le restaurant scolaire ou la garderie périscolaire. Le présent document valide son inscription. Je prends note que la réservation des repas et de la garderie se fait via « le portail familles » accessible depuis le site internet de la commune de Bohars, conformément aux indications mentionnées dans le règlement intérieur.

DEMANDE DE TARIF REDUIT

Les familles domiciliées sur la commune de Bohars peuvent bénéficier d'un tarif réduit pour la cantine et la garderie en fonction de leur quotient familial (Cf. tableau dans le règlement intérieur). (Joindre l'état délivré par la CAF ou la MSA sur le calcul du quotient familial applicable, de septembre 2020 à juin 2021).

☐ JE DEMANDE A BENEFICIER D'UN TARIF REDUIT

ALLOCATAIRE CAF/MSA

☐ Je fournis une attestation de QF délivrée par la CAF ou la MSA (il est possible de la télécharger sur internet).

☐ Je suis opposé(e) à la consultation de mon quotient par la collectivité. Dans ce cas, le tarif maximum s'appliquera.

Les familles domiciliées à l'extérieur de Bohars ne peuvent pas bénéficier d'une réduction de tarif.

AUCUNE RÉDUCTION DE TARIF NE SERA APPLIQUÉE SANS ATTESTATION DE QF.

Je soussigné(e).....
..... atteste avoir pris connaissance des règlements intérieurs et de la charte de bonne conduite des services de restauration scolaire et de la garderie périscolaire (consultable à partir du portail famille).

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur ce document.

J'ai également noté que toute modification liée à la présente inscription doit être immédiatement signalée en mairie.

Bohars, le/...../.....

Signature des représentants légaux

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le traitement automatisé des données à caractère personnel que vous communiquez dans ce dossier est nécessaire pour exercer la mission de service public : gestion des inscriptions et de la vie quotidienne dans les structures scolaires, périscolaires, enfance, petite enfance, d'accueil, de loisirs et de temps libre.

Le responsable de traitement est M Le Maire de Bohars. Les destinataires des données sont les agents de la mairie de Bohars ainsi que les agents de la restauration et de la garderie pour lesquels vous émettez une demande d'inscription et pour les données les concernant. Les données sont conservées pendant 3 ans à l'issue de la dernière année scolaire du primaire.

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données RGPD 2016/679 et à la réglementation nationale associée, vous pouvez obtenir l'accès à vos données personnelles ou la rectification de celles-ci en vous adressant à Brest métropole - Délégué à la protection des données - Hôtel de métropole - 24, rue Coat-ar-Guéven - CS 7382629238 - BREST CEDEX 2 ou par courriel à : affaires-scolaires@marie-bohars.fr. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle.

Vous pouvez introduire une réclamation auprès des services de la CNIL sur le site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou vous adresser à la Cnil par courrier ou par téléphone, les informations sont disponibles sur le site : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>.

MENTIONS LEGALES

Responsable de traitement :

*Monsieur LE MAIRE
Mairie de BOHARS
1, rue Prosper Salain – 29 820 BOHARS
TEL : 02.98.03.59.63*

Les informations recueillies **par le responsable de traitement** sont enregistrées dans le logiciel Enfance de la société 3D Ouest.

Ce logiciel est conçu pour les structures scolaires, périscolaire, petite enfance, loisirs et de temps libre pour la gestion de la préinscription, de l'inscription, du suivi et de la facturation des services mentionnés.

Les données personnelles sont conservées pendant **le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées (la gestion de la préinscription, de l'inscription, du suivi et de la facturation des structures scolaires, périscolaire, petite enfance, loisirs et de temps libre).**

Vous pouvez exercer auprès du responsable du traitement : *Brest Métropole, Délégué à la protection des données de la ville de Bohars – 24, rue Coat ar Guéven - CS 73826 - 29238 BREST CEDEX 2* ou par courriel à : delegue.protectiondesdonnees@brest-metropole.fr, les droits suivants : droit d'accès aux données à caractère personnel, droit de rectification ou d'effacement de celles-ci, droit de limitation, droit d'opposition et droit à la portabilité des données.

Vous pouvez introduire une réclamation auprès des services de la CNIL sur le site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou vous adresser à la Cnil par courrier ou par téléphone, les informations sont disponibles sur le site : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>.

Signature,

Le représentant légal n°1 : Je reconnais être le ☐
représentant légal 1

Le représentant légal n°2 : Je reconnais être le ☐
représentant légal 2

AUTORISATION PARENTALE Utilisation de photos et de vidéos

La mairie, dans le cadre de son travail pédagogique, utilise des photos et des vidéos des enfants des pauses méridiennes, en périscolaire (etc...) pour ses différentes publications (journal, plaquette, site Internet,..) tout au long de l'année.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents.

L'article 9 du Code Civil précise :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée [...] Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits [...] C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation ».

S'agissant de personnes mineures, le droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, le respect de la personne, est d'application stricte. En conséquence, aucune photo d'enfant reconnaissable ne pourra être publiée sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs) indiquant précisément dans quel contexte pédagogique se situe cette photo ou vidéo.

Les œuvres et réalisations des enfants ne devront en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. Seul le prénom est autorisé. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous, afin de connaître votre position.

Madame, Monsieur

☐ autorise le service périscolaire de la commune de BOHARS à utiliser dans le cadre pédagogique (publications, site Internet...) des photos et des vidéos de mon (mes) enfant(s) prises au cours d'activités.

☐ refuse l'utilisation des photos et des vidéos de mon (mes) enfant(s).

Fait à.....le.....

Le représentant légal n°1 :

Le représentant légal n°2 :

Le présent dossier est constitué des pièces suivantes :

Documents à retourner en mairie pour le 16 juillet 2025, complétés et signés :

- Une fiche d'inscription « Restaurant scolaire – Garderie périscolaire »
- Dossier enfant à signer pour le traitement des données personnelles en page 5
- Autorisation parentale droit à l'image en page 6

Le cas échéant :

- La demande de prélèvement automatique + R.I.B. (si changement depuis l'année scolaire précédente) à télécharger sur le site de la mairie de Bohars.
- Les règlements ainsi que la charte de bonne conduite sont consultables sur le site de la commune de Bohars.



Prélèvements automatiques :

En cas de changements de R.I.B, vous pouvez soit télécharger le formulaire de demande de prélèvement sur le portail famille, soit en faire la demande au service scolaire.

Pour les nouveaux élèves, faire une demande à la mairie.